

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour les élèves qui résident à l'extérieur de l'île de Montréal, le Collège St-Jean-Vianney offre un service de transport par autobus scolaires dans différentes municipalités: Repentigny, L'Assomption, Terrebonne, Mascouche et Charlemagne (*le service est adapté chaque année dans les différents secteurs, selon la demande).

Pour les élèves qui résident sur l'île de Montréal et qui utilisent le transport par autobus de la STM, des circuits spéciaux sont prévus sans frais additionnels.

Les frais de transport sont payables en deux versements (total de 995 \$):

- 1^{er} septembre 2023: 497,50 \$
- 1^{er} décembre 2023: 497,50 \$

AUTRES FRAIS SCOLAIRES

Les manuels scolaires

Les élèves du Collège achètent les manuels scolaires (numériques et papier) et les cahiers d'exercices, romans et autres fournitures scolaires requis pour l'année (à travers notre fournisseur). Les frais des manuels varient selon les niveaux et les choix de cours (en option).

Autres frais afférents

Des frais annuels sont facturés par le Collège et payables à la rentrée scolaire. Ils couvrent le coût du matériel scolaire (agenda, carte d'identité, photocopies/impressions, revues, etc.) et des frais divers (sorties culturelles, camp d'accueil, contribution à la vie scolaire) qui sont obligatoires pour tous les élèves.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Lors de l'inscription, le Collège fait parvenir au responsable financier de chaque élève une note confirmant les frais scolaires et les modalités de paiement.

Les frais scolaires de base sont payables selon les modalités de paiement suivantes:

Par chèques postdatés	Frais de scolarité
01/09/2023	6750 \$

OU

Par paiements préautorisés	Frais de scolarité
Du 1 ^{er} sept. 2023 au 1 ^{er} avril 2024	843,75 \$

INFORMATIONS FINANCIÈRES

**COLLÈGE
ST-JEAN-VIANNEY
(PRIMAIRE)**



2023-2024

(514) 648-3821
12 630 boul. Gouin Est
Montréal, Qc

www.st-jean-vianney.qc.ca



PROGRAMME D'ACTIVITÉS QUOTIDIENNES

Une exclusivité du CSJV

Chaque élève a un programme obligatoire d'activités quotidiennes (PAQ) bien à lui. Il pratique, à raison d'une heure par jour, des activités culturelles, sportives ou artistiques. Le PAQ, exclusif au Collège St-Jean-Vianney, vise à maintenir et à améliorer la condition physique des élèves, mais aussi à stimuler leur envie d'explorer différentes facettes de leur personnalité.

Les frais du PAQ (de 625 \$) sont payables selon les mêmes modalités de paiement que les frais de scolarité de base (deux chèques postdatés).

SERVICE DE GARDE

Le Collège St-Jean-Vianney propose un service de garde pour les élèves du primaire, tous les jours de la semaine, de 7h30 à 18h.

Les frais associés au service de garde varieront*:

- Service du matin (entre 7 h 30 et 8 h 15): 5 \$/jour
- Service du midi: 4,50 \$/jour
- Service du soir (entre 16 h 15 et 18 h): 6\$/jour
- Service complet (matin-midi-soir): 8,50\$/jour

Les frais facultatifs devront être acquittés mensuellement selon les services choisis.

*Les frais sont basés sur les coûts actuels des services publics. Ils sont sujets à changement.

DÉTAILS DES FRAIS

Frais d'ouverture de dossier 50 \$

Frais d'inscription 200 \$

Frais de scolarité de base (annuel) 6750 \$

Programme d'activités quotidiennes (PAQ) 625 \$

Manuels scolaires (coût moyen) 125 \$

Autres frais afférents (coût moyen) 325 \$



MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription d'un élève au Collège est considérée définitive lorsque celui-ci répond aux critères d'admission et que les frais d'inscription ont été versés.

Le Collège ne rembourse pas les frais d'inscription, sauf dans le cas où un avis écrit est envoyé par courriel dans les dix jours suivants la date de l'inscription, à l'adresse college@csjv.ca.

REÇU D'IMPÔT

Le gouvernement **provincial** remet un crédit d'impôt pour les activités physiques, artistiques et culturelles des enfants âgés de 5 à 17 ans. Ce crédit correspond à 20 % des frais admissibles et le montant maximal de ces frais est de 500 \$ par enfant pour un crédit maximal de 100 \$ par enfant pour l'année 2021.